

# Réunion du Comité d'entreprise du Groupe CPEA

## Du lundi 3 décembre 2018

Présidence

**Monsieur TOURNIER**

Membre élu du comité

**Monsieur GILLES (Secrétaire) présent**

Membre élu du comité

**Monsieur CLEMENT (Trésorier) présent**

La séance est ouverte à 17h50, par le Président *Monsieur TOURNIER*.

### **Réponses aux questions des délégués :**

**Les délégués abordent la création d'un livret « Règlement Général pour la Protection des Données » pour rappeler les bonnes pratiques aux salariés, Yannick GILLES précise que les courriels généraux devraient respecter autant que possible les principes de confidentialité notamment dès lors que les adresses mail personnelles sont utilisées.**

**Monsieur Tournier** entend et relaiera auprès des administratifs le principe de confidentialité dans la diffusion des mails au sein du CPEA. Pour autant Monsieur Tournier rappelle que les formateurs, au même titre que les administratifs, peuvent disposer d'une adresse @cpea.fr ou équivalent s'ils souhaitent que leur adresse personnelle ne soit pas utilisée.

**Les délégués abordent la question de la conversion du CPF en euros.**

**Monsieur TOURNIER répond :** explique les grandes lignes du projet qui n'a pas été voté et donc il reviendra vers nous dès que les choses seront claires. Il en profite pour nous montrer le plan de formation qui laisse voir des demandes des salariés en formation a minima, alors que les personnes qui suivent une formation proposée par le CPEA sont rémunérées.

**Les délégués abordent la question de la rémunération des jours fériés.**

**Monsieur TOURNIER répond :** que le premier mai sera payé désormais selon un protocole à présenter aux membres du Comité d'Entreprise, mais le jour de solidarité sera désormais prélevé aux salariés en CDI. Pour ce qui est des jours fériés de la convention collective, Yannick GILLES est désigné pour vérifier la convention collective.

**Les délégués s'interrogent sur le renforcement de l'équipe commerciale à Poissy dont il était question.**

**Monsieur TOURNIER répond :** que c'est en cours.

**Les délégués abordent la question de la rémunération des oraux demandant une préparation aux jurys.**

**Monsieur TOURNIER répond :** qu'il a bien pris en compte cette information et demande aux délégués de faire une proposition en ce sens.

**Les délégués abordent la double peine pour les salariés absents.**

**Monsieur TOURNIER répond :** que les situations sont multiples et que les devoirs/exercices proposés pendant les absences sont souvent corrigés lors d'un cours suivant. Aussi, il n'y a pas lieu de rémunérer ces devoirs à cette occasion. Monsieur Tournier rappelle aussi que le nombre d'évaluations des apprenants reste parfois insuffisant et qu'un DST proposé à l'occasion d'une absence peut justement permettre de combler ce nombre trop faible d'évaluations.

**Monsieur TOURNIER remet aux délégués un projet d'intéressement et leur demande de lui donner leurs avis à l'occasion de la prochaine réunion de janvier 2019 pour une mise en place en septembre.**

**Les délégués répondent :** qu'ils aborderont le sujet au prochain Comité d'Entreprise après lecture du projet.

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion. Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 19h30.

Paris, le mercredi 10 Décembre 2018,

Yannick GILLES  
Secrétaire



Franck CLEMENT  
Trésorier



Jean-Baptiste TOURNIER  
Président

